



Déclaration de la CFTC

Monsieur le Directeur,

L'épidémie du Virus COVID 19 touche l'ensemble de la France.

Les personnels sont inquiets de la propagation du risque épidémique sur le territoire et plus particulièrement dans les régions avec clusters.

Aussi, la CFTC vous demande de prendre **sans délai** les mesures nécessaires, générales et exceptionnelles.

Une situation sanitaire particulièrement préoccupante touche d'ores et déjà plusieurs organismes, mais concerne aussi l'ensemble de nos personnels travaillant en UGECAM.

En effet, de par leurs fonctions, tout comme les personnels de l'ensemble du Régime Général en contact avec le public (sur sites d'accueil ou au domicile des usagers), ces salariés sont fortement exposés au Covid 19 : sa virulence entraîne des risques pour les agents et leurs familles ainsi que pour les assurés reçus.

Les organisations syndicales et les personnels ont besoin d'avoir connaissance du plan de prévention et de protection mis en place au sein des organismes de Sécurité Sociale, selon les niveaux d'alerte, afin de s'assurer que les mesures de protection et de sécurité renforcée (sur les zones cluster) sont bien prises en compte.

Les organismes, qui se doivent d'assurer la mission de service public, ont pris acte de l'ampleur du phénomène et suivent quotidiennement les instructions départementales, régionales et nationales sur le sujet. Cependant, malgré cette épidémie, la CFTC observe avec inquiétude que selon les Branches, parfois même au sein d'une même région, les mesures appliquées (conditions d'accueil par exemple) sont non seulement différentes mais plus ou moins précautionneuses.

Ainsi nous constatons d'ores et déjà sur une même ville, des mesures très réactives prises par la CAF alors qu'aucune mesure de prévention active n'est prise par la CPAM qui se trouve pourtant à quelques mètres.

L'inquiétude des salariés est grandissante, et plus encore dans les territoires sensibles. Une gestion cacophonique selon les Branches et les organismes nous semble être un frein à ce que le plan préventif soit clairement compris et pris en compte par le réseau du Régime Général.

Aussi, la CFTC demande :

- **Qu'une communication claire et précise soit rapidement diffusée à l'ensemble des organismes de Sécurité Sociale,**
- **Que cette communication fasse l'objet d'une actualisation régulière en fonction de l'évolution du risque sanitaire,**
- **Que les instances de dialogue social, tant dans les organismes qu'au niveau national, soient clairement et régulièrement informées.**

La CFTC demande également que des mesures préventives individuelles et organisationnelles d'hygiène soient prises et appliquées uniformément par tous les organismes sur l'ensemble du territoire, notamment concernant : (non exhaustif)

- La diffusion de notes de services, consignes...

- La mise à disposition de solutions hydro- alcooliques et de masques (UGECAM et plus largement pour les salariés à risque), le repérage des difficultés d'approvisionnement...
- L'identification et le suivi des salariés exposés (notamment sur les niveaux d'alerte)
- Les conditions d'élargissement du télétravail pour éviter et limiter les risques
- La favorisation de réunions en visio-conférence afin d'éviter des déplacements et particulièrement les transports en commun
- La fermeture des accueils dans les zones déterminées à risque, ou en tous les cas, la communication du process précis des mesures pour traiter les accueils autrement (rdv téléphoniques etc...)
- Les mesures de nettoyage renforcées sur les zones d'accueil et les pôles téléphoniques afin d'éviter tout risque de contamination
- Les mesures spécifiques pour les établissements et UGECAM
- La révision du calendrier des réunions Ucanss dans la période, si la situation venait à en compromettre la tenue.

La communication et la gestion cohérente de l'ensemble des organismes sont des atouts majeurs pour lutter efficacement contre cette épidémie.

Il n'est bien sûr pas question de céder à la panique, mais simplement de sécuriser et de tranquilliser les personnels des organismes de Sécurité Sociale.

La CFTC vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à sa demande, justifiée par une situation exceptionnelle.